

11) 10*) Le MAIRE soumet au Conseil l'avenant n°5 (pièce annexe) au
Marché d'Etudes d'adduction d'eau de la Ville de Saint-Denis, ayant
trait à des études d'adduction dans les écarts de la Ville de Saint-
Denis.

Cet avenant sera soumis à la vérification de M. l'Ingénieur
en Chef des Ponts & Chaussées.

Le dépense en résultant s'élève à la somme de *Deux cent trente*
Sept mille cent quatre vingt deux francs (237.182 frs).

Mis aux voix l'avenant n° 5 est adopté à l'unanimité.